

# **IMPORTANT !**

## **Règles applicables à la confirmation à Titre Initial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 :**

**Le chien devra :**

- 1) être présenté à l'examen de confirmation, lors d'une exposition nationale, spéciale ou régionale d'élevage, et avoir obtenu au minimum un qualificatif « Très Bon ».**
- 2) avoir passé avec succès le TAN (Test d'Aptitudes Naturelles) dans les conditions définies par le club de race.**